

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2961

23 novembre 2013

### SOMMAIRE

Actea S.A. ....	142119	Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l. ....	142123
ALcontrol Investors (Luxembourg) S.à r.l. .....	142108	Maitagaria-SPF .....	142120
APEX Tool Holding Luxembourg .....	142110	Malar Sàrl. ....	142121
Aphorius Finance S.A. ....	142109	Mangrove III Sub Investments S.à r.l. ...	142122
Argos Investments S.A. ....	142119	Mangrove II Management S.A. ....	142123
Bad Kreuznach Retail Property S.à r.l. ...	142098	Mantera S.A., SPF .....	142123
Bluepoint International S.A. ....	142115	Manwin IP S.à r.l. ....	142122
BWI Company Limited S.A. ....	142115	Manwin Licensing Europe S.à r.l. ....	142127
Diarough Sourcing S.A. ....	142117	Manwin Nightlife Sàrl .....	142121
DIMINI S.A., société de gestion de patri- moine familial .....	142118	Margo S.à r.l. ....	142123
DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg) S.A. ....	142116	Marisca, S. à r.l. ....	142124
Ecolab lux 7 S.à r.l. ....	142110	Marivaux Limited .....	142123
EEE 3 S.à r.l. ....	142116	Marivaux Limited .....	142124
Elizabeth Verwaltung S.à r.l. ....	142117	Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l. ....	142121
EPF Acquisition Co 3 S.à r.l. ....	142115	Mc Millan Information Technology S.A. ...	142127
Erre Tre S.A. ....	142119	Mediobanca SICAV .....	142122
Euregio Office Solution International ...	142124	Mentor GmbH .....	142124
Eurofli .....	142120	Menuiserie Goebel S.à r.l. ....	142126
Farrington Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	142117	Mercado .....	142125
Fluid Movement Investment S.A. ....	142120	Mercan S.A., SPF .....	142125
Green Click Studio, S.à r.l. ....	142118	Monoks S.A. ....	142106
GS Property (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	142117	Moon Stone International Investment S.A. .....	142124
Koch Supply & Trading (Europe) S.à r.l. .....	142107	Morewin S.A. ....	142125
KS&T Investment Financing S.à r.l. ....	142108	Motion Connect S.A. SPF .....	142125
KS&T Venture Investments S.à r.l. ....	142106	MRIF Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	142126
Letterone Holdings S.A. ....	142082	MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	142126
LuxCo 113 S.à r.l. ....	142127	Multihealth S.A. ....	142126
Lux Fragance S.à r.l. ....	142126	Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l. ...	142121
Luxtom S.à r.l. ....	142125	Nexus S.A. ....	142107
Macquarie Germany Holdings GmbH & Cies S.E.N.C. ....	142122	O-Mega Finance S.A. ....	142128
		Second-hand shop kids2kids Danièle Thin- nes & Patricia Schiltz .....	142128
		Varuna Conseil S.à r.l. ....	142109

**Letterone Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.010.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of October.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Letterone Holdings S.A., a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the named FirstRing S.A. pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1155 on 16 May 2013, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 176010 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 30 September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened with Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary and scrutineer Maître Namik Ramie, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

(all items to be passed as a sole resolution)

(I) Creation of an authorised share capital of the Company (including the issued share capital) of ten million United States Dollars (USD10,000,000.00) represented by one hundred million (100,000,000) shares each with a nominal value of ten United States Dollar cents (USD0.10); suppression and waiver of, and authorisation to the sole director or as the case may be the board of directors (and any delegate thereof) of the Company to suppress, limit or waive; any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorised share capital of the Company and any related procedures; authorisation to the sole director or as the case may be the board of directors (and any delegate thereof) of the Company to issue shares or any securities, instruments or other rights giving rights or entitlement to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium, profits or other reserves or otherwise or as dividends or other distributions, whether in lieu of cash dividend or other distribution payments or not, at such times and pursuant to the terms and conditions, including as to the issue price, determined by the sole director or as the case may be the board of directors (or any delegate thereof) of the Company who/which may in his/its or their discretion resolve without reserving any preferential or pre-emptive subscription rights to existing shareholders of the Company (including by way of incorporation of reserves) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights (and any related procedures) as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised share capital of the Company, for a period starting on the date of the general meeting of shareholders of the Company passing the resolution on the present agenda item and ending on the fifth anniversary of that date; acknowledgment of the report by the sole director of the Company pursuant to article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies on the circumstances and prices of issues of shares for cash without preferential subscription rights; and

(II) Amendment and restatement of the articles of association in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items hereabove substantially in the form attached to the proxy(ies), the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate.

II. The shareholder(s) present or represented, the proxies of the represented shareholder(s) and the number of the shares held by them are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholder(s) or the proxies of the represented shareholder(s) and the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. As the entire share capital and all shareholder(s) are represented at the present meeting the present meeting is properly constituted and able to validly deliberate on all the items of the agenda.

After duly considering the items on the agenda, the general meeting unanimously resolved as follows:

*Sole resolution*

The meeting unanimously resolved to create an authorised share capital of the Company (including the issued share capital) of ten million US dollars (USD 10,000,000.00) represented by one hundred million (100,000,000) shares each with a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10).

The meeting further unanimously resolved to suppress and waive, and to authorise the sole director or, as the case may be, the board of directors (and any delegate thereof) of the Company to suppress, limit or waive any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorised share capital of the Company and any related procedures, while acknowledging the report by the sole director of the Company pursuant to article 32-3(5) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies on the circumstances and prices of issues of shares for cash without preferential subscription rights (a copy of such report dated 7<sup>th</sup> October 2013, initialed by the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered therewith).

The meeting unanimously resolved to authorise the sole director or, as the case may be, the board of directors (and any delegate thereof) of the Company to issue shares or any securities, instruments or other rights giving rights or entitlement to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital of the Company against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium, profits or other reserves or otherwise or as dividends or other distributions whether in lieu of cash dividend or other distribution payments or not at such times and pursuant to the terms and conditions, including as to the issue price, determined by the sole director or as the case may be the board of directors (or any delegate thereof) of the Company who/which may in his/its or their discretion resolve without reserving any preferential or pre-emptive subscription rights to existing shareholders of the Company (including by way of incorporation of reserves) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights (and any related procedures) as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised share capital of the Company, for a period starting on the date of the present general meeting of shareholders of the Company and ending on the fifth anniversary of that date.

The meeting then resolved to amend and restate the articles of association of the Company in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the resolutions hereabove as set forth below:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION  
(THE ENGLISH VERSION PREVAILING)

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name Letterone Holdings S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities, debt or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner in, creation, development, licensing or sub-licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

2.2. The Company may borrow in any form and issue (either by private or public placement) bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

2.3. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit, take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4. The Company may provide treasury or other services to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit and may employ any techniques and use any instruments relating to its investments or participations including techniques or instruments designed to provide credit, currency exchange, interest rate or any other risks.

2.5. Finally, the Company may perform, carry out or implement any commercial, technical, industrial, real estate, intellectual property, financial or other activities, transactions or operations, which it deems useful or which are connected directly or indirectly with all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at one hundred thousand US dollars (USD 100,000.00), represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of ten US dollar cents (USD 0.10) each.

5.2. The authorised share capital, including the issued share capital, is set at ten million US dollars (USD 10,000,000.00), consisting of one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of ten US dollar cents (USD 0.10) each. During a period of time from the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 8th October 2013 and ending on the fifth anniversary of that date or, as the case may be, of the resolution to renew, extend or increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorised to issue shares (or any securities or rights convertible, exchangeable or giving rights to shares) within the limits of the authorised (unissued) capital. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner set out in article 11.3(b) hereof.

5.3. The Company's share capital and authorized capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner set out in article 11.3(b) hereof.

5.4. The general meeting of shareholders has waived, and has authorized the board of directors to waive, suppress or limit, any pre-emptive subscription rights of shareholders provided for by Law (and any related procedures) to the extent the board of directors deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares within the authorized (unissued) share capital.

5.5. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase, redemption or repurchase of the Company's shares and may hold shares in treasury, each time within the limits and on the conditions laid down by the Law.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value. The Company may not issue fractional shares. The board of directors shall however be authorised at its discretion to provide for the payment of cash in lieu of a fraction of a share.

6.2. The shares of the Company are and shall remain in registered form only.

6.3. The Company may have one or several shareholders.

6.4. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in the share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3. The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law.

7.4. Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer by either the transferor, the transferee or their respective representatives to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

## **C. General meetings of shareholders**

### **Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.**

8.1. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any duly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

8.2. If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.**

9.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors.

9.2. It must be convened in accordance with the Law upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3. The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting (or as otherwise provided for by the Law).

9.4. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.**

10.1. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the fifteenth (15th) of June at 11.00 o'clock. If such day is not a day on which banks in Luxembourg City are generally open for normal commercial business (a "business day"), the annual general meeting shall be held on the next business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

10.4. A shareholder may attend and vote at any general meeting in person or may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy through a proxy sent by post, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice.

10.5. The proxy shall be executed by or on behalf of the appointor but need not be witnessed. In the case of an instrument executed by a company, a company may execute a form of proxy either under the hand of a duly authorised officer, attorney or other person or in any other manner permitted by the laws of Luxembourg. The appointment of a proxy shall not preclude a shareholder from attending and voting at the meeting or at any adjournment of it (it being understood that the proxy shall be revoked thereby). A form of proxy shall, unless it provides to the contrary, be valid for any adjournment of the meeting to which it relates.

10.6. Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.7. In addition to the ability to vote at a general meeting in person or by proxy, each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

10.8. Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

**Art. 11. Quorum and vote.**

11.1. Each share is entitled to one vote in general meetings of shareholders.

11.2. Any general meeting of shareholders (including for the avoidance of doubt any reconvened meeting) of the Company shall, regardless of the agenda thereof, be subject to a presence quorum of at least 50% of the issued share capital in order to be validly constituted and able to deliberate (unless otherwise provided by mandatory law).

11.3. (a) Resolutions of the general meeting of shareholders other than resolutions amending the Company's articles of association, or whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for amendments of the articles of association, shall be adopted by a simple majority of votes validly cast. (b) Resolutions of the general meeting of shareholders amending the Company's articles of association or whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for amendments of the articles of association shall only be validly passed by a two thirds (2/3) majority of the votes validly cast.

**Art. 12. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company subject to the provisions of the Law.

**Art. 13. Adjournment of general meeting of shareholders.** Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders which is in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders made in accordance with the Law. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

**Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.**

14.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

14.2. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of directors provided however that if the general meeting has classified all or some directors, at least one of the two directors signing must be a Class I director.

## D. Management

**Art. 15. Composition and powers of the board of directors.**

15.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of a minimum of three (3) directors who may but do not need to be shareholders of the Company.

15.2. The directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period of up to six (6) years. The directors may be removed with or without cause (ad nutum) by the general meeting of shareholders by a simple majority vote. The directors are eligible for re-election indefinitely. The general meeting may decide to classify the directors into one or more classes (provided that in case of such a classification, at least one director shall be classified as a "Class I director"). In case of such classification the minutes of the relevant general meeting shall record the class to which a director belongs (if any).

15.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

15.4. If the Company has been incorporated by a single shareholder or if it appears that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.5. The majority of the members of the board of directors shall not be resident of the United Kingdom.

15.6. The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association for the general meeting of shareholders.

15.7. The board of directors may (but shall not be obliged to unless required by the Law) establish one or more committees (including without limitation an investment management committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be members of the board of directors), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

**Art. 16. Daily management.**

16.1. The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated by the board of directors to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

16.2. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 17. Vacancy in the office of a director.**

17.1. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

17.2. In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 18. Convening meetings of the board of directors.**

18.1. The board of directors shall meet upon the request of the chairman or any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

18.2. Notice (which may be in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication) of any meeting of the board of directors must be given to directors at least five (5) days in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

18.3. No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

#### **Art. 19. Conduct of meetings of the board of directors.**

19.1. The board of directors shall endeavour to meet at least four (4) times a year in Luxembourg with no more than three (3) months interval between each meeting.

19.2. The board of directors shall elect among its members a chairman. It shall also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

19.3. The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

19.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or pdf transmitted by electronic mail, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors. Any such proxy must be provided to the secretary of the board of directors in advance of or at the meeting.

19.5. Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

19.6. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a simple majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If the meeting is adjourned for lack of quorum the meeting shall be reconvened on the next business day unless it is decided by a majority of the board of directors that the meeting should be reconvened to another date being no later than thirty (30) calendar days from the original date of the board meeting.

19.7. Subject to Article 20, decisions of the board of directors shall be taken by a majority vote of the directors present or represented (and able to vote) at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

19.8. Where the Company comprises a single director and the sole director has an interest conflicting with that of the Company in a transaction, such conflict of interest shall be disclosed in the resolution of the sole director.

19.9. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 20. Conflicts of Interest.**

20.1. Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant conflicted director may not take part in the deliberation on and may not vote on, the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

20.2. In addition to article 20.1, if a transaction submitted to the board of directors would or is likely to have an impact or effect on the direct or indirect shareholding of a director in the Company in respect of either an increase or decrease in the number of shares directly or indirectly held or the share capital percentage directly or indirectly held in the Company, such director shall be deemed to be conflicted (such director, a "Conflicted Director") and such Conflicted Director may not take part in the deliberation on, and may not vote on, the relevant transaction. The minutes of the relevant meeting shall contain a record thereof. In the event there is a discussion among the board of directors as to whether a transaction submitted to the board of directors would or is likely to have an impact or effect on direct or indirect shareholding of a director in the Company in respect of either an increase or decrease in the number of shares directly or indirectly held or the share capital percentage directly or indirectly held in the Company, the board of directors, acting reasonably, shall take the final decision thereon by simple majority vote.

20.3. In the event of one or more conflicts of interest and/or one or more Conflicted Directors pursuant to article 20.1 and/or article 20.2, the board resolving at a simple majority of the directors present or represented who are not conflicted and/or Conflicted Directors pursuant to article 20.1 and/or article 20.2, may decide to either (i) take a decision on the relevant transaction, or, (ii) in their sole discretion decide that the relevant transaction or agreement must be

submitted for authorisation and approval to the general meeting of shareholders resolving in the manner set out in article 11.3 (a) hereof.

**Art. 21. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.**

21.1. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or by the secretary of the board of directors or any Luxembourg resident director or as may be resolved by the board of directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman.

21.2. Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

**Art. 22. Dealing with third parties.**

22.1. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors, provided however that if the general meeting has classified all or some directors, at least one of the two directors signing must be a Class I director or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

22.2. Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

**Art. 23. Board Indemnification.**

23.1. The directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

23.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 23.3, every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

23.3. No indemnification shall be provided to any director or officer:

23.3.1. Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

23.3.2. With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

23.3.3. In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of directors.

23.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

23.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**E. Audit and supervision**

**Art. 24. Auditor(s).**

24.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditors (commissaire(s) aux comptes) or statutory agreed auditor(s) (reviseur(s) d'entreprises agree(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the supervisory auditor(s) and/or independent auditor(s) (reviseur(s) d'entreprises agree(s)).

24.2. A supervisory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3. The supervisory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4. If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more statutory agreed auditor(s) (reviseur(s) d'entreprises agree(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of supervisory auditor(s) is suppressed.

24.5. A statutory agreed auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 25. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 26. Annual accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

#### **Art. 27. Allocation of profits.**

27.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

27.2. Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

#### **Art. 28. Interim dividends - Share premium, assimilated premiums and other reserves.**

28.1. The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law and of these articles of association.

28.2. Any share premium, assimilated premium or other distributable (including capital reserve) reserve may be freely distributed to the shareholders (including by way of interim dividends) subject to the provisions of the Law and of these articles of association.

#### **G. Liquidation**

#### **Art. 29. Liquidation.**

29.1. The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders.

29.2. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 29.1 above, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

29.3. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of (or provisions for) the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 30. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with applicable law (and in particular the Law).

Given that all items on the agenda have been resolved upon the meeting is closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR .

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are each known to the notary by name, first name and residence, the bureau of the general meeting signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Letterone Holdings S.A., une société anonyme constituée en vertu des lois du Luxembourg et régie par celles-ci, dont le siège social est situé au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la dénomination de FirstRing S.A. le 15 mars 2013 suivant acte reçu de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1155 du 16 mai 2013, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 septembre 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été ouverte et présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire et scrutateur Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

(tous les points devant être adoptés en tant que résolution unique)

(I) Création d'un capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) de dix millions de dollars des États-Unis (10.000.000,00 USD) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des États-Unis (0,10 USD) chacune; suppression et renonciation à, et autorisation à l'administrateur unique ou, le cas échéant, au conseil d'administration (et à tout délégué de celui-ci) de la Société de supprimer, limiter ou renoncer à; tout droit préférentiel de souscription prévu en droit luxembourgeois pour l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé de la Société et toute procédure afférente; autorisation à l'administrateur unique ou, le cas échéant, au conseil d'administration (et à tout délégué de celui-ci) de la Société d'émettre des actions ou tout titre, instrument ou autre droit donnant des droits sur des actions (par souscription, conversion, échange ou autrement) dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, en nature, par voie d'incorporation de primes, bénéfiques ou autres réserves disponibles ou autrement ou en tant que dividendes ou autres distributions, que ce soit au lieu de versements de dividendes en espèces ou d'autres distributions ou non, aux moments et selon les conditions, y compris en ce qui concerne le prix d'émission, fixés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration (ou tout délégué de celui-ci) de la Société qui peut à sa ou leur discrétion décider, sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société (y compris par voie d'incorporation de réserves), tout en renonçant à, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription (et toute procédure afférente) tel que prévu en droit luxembourgeois en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé de la Société, pour une période commençant à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptant la résolution sur le présent point de l'ordre du jour et se terminant le jour du cinquième anniversaire de cette date; prise de connaissance du rapport établi par l'administrateur unique de la Société en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sur les circonstances et les prix d'émission d'actions en contrepartie d'espèces sans droit préférentiel de souscription; et

(II) Modification et refonte des statuts notamment et ce de manière non limitative afin de refléter les modifications apportées en vertu des points ci-dessus substantiellement sous la forme annexée à la/aux procuration(s), le mandataire étant toutefois expressément autorisé et habilité à effectuer, et accepter, ces changements et modifications tels que jugés nécessaires.

II. L'/les actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s), les mandataires de l'/des actionnaire(s) représenté(s) ainsi que le nombre d'actions qu'il(s) détien(nen)t, figurent sur une liste de présence; cette liste de présence signée par l'/les actionnaire(s) ou les mandataires de l'/des actionnaire(s) représenté(s) et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Dans la mesure où l'intégralité du capital social et l'ensemble des actionnaires sont représentés à la présente assemblée, cette dernière est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

Après avoir dûment examiné les points figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### *Résolution unique*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de créer un capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) de dix millions de dollars des États-Unis (10.000.000,00 USD) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des États-Unis (0,10 USD) chacune.

L'assemblée a ensuite décidé à l'unanimité de supprimer et renoncer à, et d'autoriser l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration (et tout délégué de celui-ci) de la Société à supprimer, limiter ou renoncer à tout droit préférentiel de souscription prévu en droit luxembourgeois pour l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé de la Société et toute procédure afférente, tout en constatant le rapport établi par l'administrateur unique de la Société en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sur les circonstances et les prix d'émission d'actions en contrepartie d'espèces sans droit préférentiel de souscription (une copie de ce rapport du 7 octobre 2013, signée par le bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'autoriser l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration (et tout délégué de celui-ci) de la Société à émettre des actions ou tout titre, instrument ou autre droit donnant des

droits sur des actions (par souscription, conversion, échange ou autrement) dans les limites du capital social autorisé mais non émis de la Société en contrepartie d'apports en numéraire, en nature, par voie d'incorporation de primes, bénéfices ou autres réserves disponibles ou autrement ou en tant que dividendes ou autres distributions, que ce soit au lieu de versements de dividendes en espèces ou d'autres distributions ou non, aux moments et selon les conditions, y compris en ce qui concerne le prix d'émission, fixés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration (ou tout délégué de celui-ci) de la Société qui peut à sa ou leur discrétion décider, sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société (y compris par voie d'incorporation de réserves), tout en renonçant à, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription (et toute procédure afférente) tel que prévu en droit luxembourgeois en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé de la Société, pour une période commençant à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société et se terminant le jour du cinquième anniversaire de cette date.

L'assemblée a ensuite décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société notamment et ce de manière non limitative afin de refléter les modifications apportées en vertu des résolutions ci-dessus, tels qu'énoncés ci-dessous:

## STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS (LA VERSION ANGLAISE FAISANT FOI)

### A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Letterone Holdings S.A. (ci-après, la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités ou entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres, créances ou droits de quelque nature que ce soit, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, de même que la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit dans, la création, le développement, l'octroi de licences ou de sous-licences de, tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre (soit par placement privé, soit par offre publique) des obligations, obligations et certificats de créance convertibles ou tout autre titre ou instrument qu'elle juge approprié.

2.3. De manière générale, elle peut prêter assistance (sous la forme de prêts, d'avances, de garanties ou de titres ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre entité que la Société jugerait appropriée, prendre toute mesure de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de ses objets.

2.4. La Société peut fournir des services de trésorerie ou autres à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre entité que la Société jugerait appropriée, et peut employer toute technique et utiliser tout instrument en rapport avec ses investissements ou participations, y compris les techniques ou instruments conçus pour prévenir les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt ou autres.

2.5. Enfin, la Société peut effectuer, conduire ou réaliser toutes les activités, transactions ou opérations commerciales, techniques, industrielles, immobilières, de droit intellectuel, financières ou autres, qu'elle juge utiles ou qui sont directement ou indirectement liées dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré au sein de la même municipalité par une décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises en matière de modification des présents statuts.

4.3. La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une résolution du conseil d'administration.

4.4. Dans le cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, ou des catastrophes naturelles de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation

complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent mille dollars des États-Unis (100.000 USD), représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des États-Unis (0,10 USD) chacune.

5.2. Le capital social autorisé, y compris le capital social émis, est fixé à dix millions de dollars des États-Unis (10.000.000 USD), représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des États-Unis (0,10 USD) chacune. Pendant une période commençant à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 8 octobre 2013 et se terminant le jour du cinquième anniversaire de cette date ou, le cas échéant, de la résolution visant à renouveler, étendre ou augmenter le capital autorisé en vertu du présent article, le conseil d'administration est par les présentes autorisé à émettre des actions (ou tout titre ou droit convertible, échangeable ou donnant droit à des actions) dans les limites du capital autorisé (non émis). Cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises énoncées à l'article 11.3(b) des présentes.

5.3. Le capital social et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par une résolution de l'assemblée générale, adoptée selon les modalités énoncées à l'article 11.3(b) des présentes.

5.4. L'assemblée générale des actionnaires a renoncé à, et a autorisé le conseil d'administration à renoncer à, supprimer ou limiter, tout droit préférentiel de souscription des actionnaires prévu par la Loi (et toute procédure y relative) dans la mesure où le conseil d'administration estime que cette renonciation, suppression ou limitation est souhaitable pour toute(s) émission(s) d'actions dans les limites du capital social autorisé (non émis).

5.5. La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat ou au rachat des actions de la Société et peuvent détenir leurs propres actions, à chaque fois dans les limites et selon les conditions prescrites par la Loi.

### **Art. 6. Actions.**

6.1. Le capital social de la Société est divisé en actions de valeur nominale égale. La Société ne peut émettre des fractions d'actions. Le conseil d'administration sera toutefois autorisé à sa discrétion à prévoir le paiement d'espèces au lieu d'une fraction d'action.

6.2. Les actions de la Société sont et resteront uniquement nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.4. La Société ne peut être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, dissolution, faillite ou insolvabilité ou toute autre circonstance similaire concernant l'un des actionnaires.

### **Art. 7. Registre d'actions - Transfert d'actions.**

7.1. Un registre d'actions sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre reprendra toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre d'actions. Les certificats de telle inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, celles-ci devront nommer un seul représentant pour les représenter envers la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un représentant ait été nommé.

7.3. Les actions sont librement transférables conformément aux dispositions de la Loi.

7.4. Tout transfert d'actions prendra effet envers la Société et les tiers soit (i) par l'inscription d'une déclaration de transfert dans le registre d'actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit (ii) sur notification du transfert par le cédant, le cessionnaire ou leur représentant respectif à, ou sur approbation du transfert par la Société.

## **C. Assemblées générales des actionnaires**

### **Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

8.1. Les actionnaires exercent leurs droits collectifs aux assemblées générales des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société dûment constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, effectuer ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence faite dans les présentes à l'«assemblée générale des actionnaires» devra être interprétée comme une référence à l'«actionnaire unique», en fonction du contexte et selon le cas, et les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires seront exercés par l'actionnaire unique.

### **Art. 9. Convocation des assemblées générales des actionnaires.**

9.1. L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée à tout moment par le conseil d'administration.

9.2. Elle doit être convoquée conformément à la Loi sur demande écrite d'un ou de plusieurs actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra dans le (1) mois suivant la réception de cette demande.

9.3. L'avis de convocation de chaque assemblée générale des actionnaires indiquera la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et ne sera envoyé que par lettres recommandées et à chaque actionnaire par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée (ou tel qu'il en est disposé autrement dans la Loi).

9.4. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et ont renoncé à toute condition de convocation, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Conduite des assemblées générales des actionnaires.**

10.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation de cette assemblée, le quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour où les banques à Luxembourg sont généralement ouvertes (un «jour ouvrable»), l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. Les autres assemblées des actionnaires se tiendront au lieu et à la date indiqués dans les avis de convocation respectifs.

10.2. Un bureau de l'assemblée devra être formé à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, actionnaires ou non, membres du conseil d'administration ou non. Le bureau de l'assemblée devra particulièrement s'assurer que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, conformément aux règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au décompte des voix et à la représentation des actionnaires.

10.3. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

10.4. Un actionnaire peut assister et voter à toute assemblée générale en personne ou peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en nommant une autre personne comme mandataire par une procuration envoyée par courrier, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation.

10.5. La procuration sera signée par ou au nom du mandant, mais pas nécessairement devant témoin. Dans le cas d'un instrument signé par une société, une société peut signer une procuration sous la signature d'un fondé de pouvoir, un mandataire ou une autre personne dûment autorisés ou de toute autre manière permise en droit luxembourgeois. La nomination d'un mandataire n'empêchera pas un actionnaire d'assister et de voter à l'assemblée ou à tout ajournement de celle-ci (étant entendu que le mandataire sera ainsi révoqué). Une procuration sera, sauf si elle n'en dispose autrement, valable pour tout ajournement de l'assemblée à laquelle elle se rapporte.

10.6. Les actionnaires participant à une assemblée par conférence téléphonique, visioconférence ou toute autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre de manière continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée, sont réputés présents pour le calcul des quorums et des votes, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles à l'endroit où l'assemblée est tenue.

10.7. Outre la capacité de voter à une assemblée générale en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, chaque actionnaire pourra voter à une assemblée générale à l'aide d'un bulletin de vote signé et envoyé par la poste, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent également utiliser des bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise aux actionnaires ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour ou contre celle-ci, ou de s'abstenir de voter en cochant la case appropriée.

10.8. Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas qu'(i) un vote pour ou (ii) un vote contre la résolution proposée ou (iii) une abstention, sont nuls concernant cette résolution. La Société ne prendra en compte que les bulletins de vote reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

#### **Art. 11. Quorum et vote.**

11.1. Chaque action donne droit à un vote aux assemblées générales des actionnaires.

11.2. Toute assemblée générale des actionnaires (y compris, afin d'éviter tout doute, toute assemblée reconvoquée) de la Société sera, quel que soit l'ordre du jour de celle-ci, soumise à un quorum de présence d'au moins 50 % du capital social émis afin d'être régulièrement constituée et en mesure de délibérer (sauf disposition légale impérative contraire).

11.3. (a) Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires autres que les résolutions portant modification des statuts de la Société, ou dont l'adoption est soumise aux obligations de quorum et de majorité prévues en matière de modification des statuts, seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés. (b) Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires portant modification des statuts de la Société ou dont l'adoption est soumise aux obligations de quorum et de majorité prévues en matière de modification des statuts, ne seront valablement adoptées qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés.

**Art. 12. Changement de nationalité.** Les actionnaires peuvent changer la nationalité de la Société sous réserve de dispositions de la Loi.

**Art. 13. Ajournement des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve de dispositions de la Loi, le conseil d'administration peut ajourner toute assemblée générale des actionnaires qui est en cours pendant quatre (4) semaines. Le conseil d'administration le fera à la demande des actionnaires conformément à la Loi. En cas d'ajournement, toute résolution déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

**Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

14.1. Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires dressera le procès-verbal de l'assemblée qui devra être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire à sa demande.

14.2. Les copies et extraits du procès-verbal original destinés à servir en justice ou devant être remis à un tiers, seront certifiés comme copies conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte original, au cas où l'assemblée a été constatée par acte notarié, ou seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux des administrateurs, à condition toutefois que si l'assemblée générale a classifié l'ensemble ou une partie des administrateurs, au moins un des deux administrateurs qui signent soit un administrateur de Classe I.

**D. Gestion**

**Art. 15. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires de la Société ou non.

15.2. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans motif (ad nutum) par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix. Les administrateurs sont indéfiniment rééligibles. L'assemblée générale peut décider de classer les administrateurs en une ou plusieurs classes (à condition que dans le cas d'une telle classification, au moins un administrateur soit classé comme «administrateur de Classe I»). Dans le cas d'une telle classification, le procès-verbal de l'assemblée générale concernée devra enregistrer la classe à laquelle un administrateur appartient (le cas échéant).

15.3. Si une personne morale est nommée comme administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui exercera cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent que si elle nomme en même temps un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur de la Société et ne peut être administrateur de la Société en même temps.

15.4. Si la Société a été constituée par un seul actionnaire ou s'il appert que la totalité des actions émises par la Société est détenue par un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires suivant l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans ce cas, dans la mesure applicable et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, toute référence faite au «conseil d'administration» dans les présents statuts devra être interprétée comme une référence faite à l'«administrateur unique».

15.5. La majorité des membres du conseil d'administration ne seront pas résidents du Royaume-Uni.

15.6. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles afin de réaliser l'objet de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires. 15.7. Le conseil d'administration peut (mais ne doit pas, sauf si la Loi l'exige) créer un ou plusieurs comités (y compris et ce de manière non limitative un comité de gestion des investissements) et dont il doit, si un ou plusieurs de ces comités est/sont créé(s), nommer les membres (membres du conseil d'administration ou non), déterminer l'objet, les pouvoirs et autorités ainsi que les procédures et les autres règles pouvant s'y appliquer.

**Art. 16. Gestion des affaires courantes.**

16.1. La gestion des affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société par rapport à cette gestion des affaires courantes peuvent, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées par le conseil d'administration à un ou plusieurs dirigeants, fondés de pouvoir ou autres agents, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une résolution du conseil d'administration.

16.2. La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux par mandat authentique ou instrument privé.

**Art. 17. Vacance d'un poste d'administrateur.**

17.1. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, d'incapacité juridique, faillite, démission ou autrement, il sera pourvu à cette vacance de manière temporaire et pour une période n'excédant pas le mandat initial de l'administrateur remplacé par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires qui décidera de la nomination permanente conformément aux dispositions légales applicables.

17.2. En cas de vacance pendant le mandat de l'administrateur unique de la Société, il devra être pourvu à cette vacance dans les plus brefs délais par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 18. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

18.1. Le conseil d'administration se réunira à la demande du président ou de tout administrateur. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation de la réunion.

18.2. Un avis de convocation (qui peut être par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen similaire de communication) de toute réunion du conseil d'administration doit être remis aux administrateurs au moins cinq (5) jours avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à cet avis si chacun des administrateurs donne son assentiment par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen similaire de communication, une copie de ce document signé étant une preuve suffisante de celui-ci. Aucun avis de convocation préalable n'est obligatoire pour toute réunion du conseil devant se tenir à un moment et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil d'administration et communiquée à tous les administrateurs.

18.3. Aucun avis de convocation préalable n'est obligatoire si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil et renoncent à toute obligation de convocation ou en cas de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

#### **Art. 19. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

19.1. Le conseil d'administration s'efforcera de se réunir au moins quatre (4) fois par an au Luxembourg à des intervalles ne dépassant pas trois (3) mois entre chaque réunion.

19.2. Le conseil d'administration élira en son sein un président. Il choisira également un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

19.3. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre administrateur en tant que président pro tempore à la majorité des voix des administrateurs présents à une telle réunion.

19.4. Tout administrateur pourra agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur en tant que mandataire par écrit, télécopie ou PDF transmis par courriel, une copie de la nomination étant une preuve suffisante de celle-ci. Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs, mais pas la totalité des autres, administrateurs. Une telle procuration doit être remise au secrétaire du conseil d'administration avant ou à la réunion.

19.5. Les réunions du conseil d'administration peuvent également se tenir par conférence téléphonique ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre de manière continue et permettant une participation effective à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

19.6. Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement qu'à la majorité simple au moins des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si la réunion est ajournée en raison de l'absence du quorum requis, la réunion sera reconvoquée au premier jour ouvrable suivant, sauf si le conseil d'administration ne décide à la majorité que la réunion devrait être reconvoquée à une autre date n'intervenant pas plus de trente (30) jours civils suivant la date originale de la réunion du conseil.

19.7. Sous réserve de l'Article 20, les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés (et en mesure de voter) à cette réunion. En cas de parité des voix, le président n'aura pas de voix prépondérante.

19.8. Lorsque la Société comprend un seul administrateur et que l'administrateur unique a un intérêt contraire à celui de la Société dans le cadre d'une opération, ce conflit d'intérêts sera communiqué dans la résolution de l'administrateur unique.

19.9. Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, par télécopie, courriel ou tout autre moyen similaire de communication. Chaque administrateur peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements prouvant l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 20. Conflits d'intérêts.**

20.1. Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion du conseil. L'administrateur concerné par le conflit d'intérêts ne pourra pas prendre part aux délibérations et ne pourra pas voter sur l'opération concernée. Un tel conflit d'intérêts devra être porté à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires avant que cette réunion ne prenne de décision sur d'autres points.

20.2. Outre l'article 20.1, si une opération soumise au conseil d'administration avait ou était susceptible d'avoir un impact ou un effet sur la participation directe ou indirecte d'un administrateur de la Société concernant soit une augmentation, soit une réduction du nombre d'actions directement ou indirectement détenues ou du pourcentage de capital social directement ou indirectement détenu dans la Société, cet administrateur sera réputé être concerné par un conflit

d'intérêts (un tel administrateur étant un «Administrateur en Conflit») et cet Administrateur en Conflit ne pourra pas prendre part aux délibérations et ne pourra pas voter sur l'opération concernée. Le procès-verbal de la réunion concernée devra en faire mention. En cas de discussion au sein du conseil d'administration quant à savoir si une opération soumise au conseil d'administration a ou est susceptible d'avoir un impact ou un effet sur la participation directe ou indirecte d'un administrateur de la Société concernant soit une augmentation, soit une réduction du nombre d'actions directement ou indirectement détenues ou du pourcentage de capital social directement ou indirectement détenu dans la Société, le conseil d'administration, agissant raisonnablement, prendra la décision définitive à cet égard à la majorité simple des voix.

20.3. En cas d'un ou de plusieurs conflit(s) d'intérêts et/ou d'un ou de plusieurs Administrateur(s) en Conflit en vertu de l'article 20.1 et/ou l'article 20.2, le conseil statuant à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés qui ne sont pas concernés par un conflit d'intérêts et/ou les Administrateurs en Conflit en vertu de l'article 20.1 et/ou l'article 20.2, pourront décider de soit (i) prendre une décision concernant l'opération concernée, soit (ii) à leur seule discrétion décider que l'opération ou le contrat en question doit être soumis(e) à l'autorisation et l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires statuant selon les modalités énoncées à l'article 11.3(a) des présentes.

#### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.**

21.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le secrétaire du conseil d'administration ou tout administrateur résident luxembourgeois ou tel que décidé par le conseil d'administration. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent servir en justice ou autrement seront signés par le président.

21.2. Les décisions de l'administrateur unique seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par l'administrateur unique. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent servir en justice ou autrement seront signés par l'administrateur unique.

#### **Art. 22. Engagement envers les tiers.**

22.1. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique, ou, si la Société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, à condition toutefois que si l'assemblée générale a classifié l'ensemble ou une partie des administrateurs, au moins un des deux administrateurs qui signent soit un administrateur de Classe I, ou par (ii) les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration dans les limites de cette délégation.

22.2. Dans les limites de la gestion des affaires courantes, la Société sera engagée envers les tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs auront été délégués, agissant individuellement ou conjointement conformément aux limites de cette délégation.

#### **Art. 23. Indemnisation du Conseil.**

23.1. Les administrateurs ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

23.2. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 23.3, toute personne étant, ou ayant été, administrateur ou fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnablement engagées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure, dans lesquelles elle serait impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de sa qualité passée ou présente d'administrateur ou de fondé de pouvoir et pour les montants payés ou engagés par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (en matière civile, pénale ou autre, en ce compris en appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront inclure et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocat, frais, jugements et montants payés dans le cadre d'un règlement et les autres responsabilités.

23.3. Aucune indemnisation ne sera due à un administrateur ou fondé de pouvoir:

23.3.1. en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

23.3.2. dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

23.3.3. en cas de règlement, à moins que celui-ci n'ait été approuvé par un tribunal d'une juridiction compétente ou par le conseil d'administration.

23.4. Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont tout administrateur ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être administrateur ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les administrateurs et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

23.5. Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou de l'administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

## E. Audit et surveillance

### Art. 24. Commissaire(s) aux comptes.

24.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s). L'assemblée générale des actionnaires nommera le(s) commissaire(s) aux comptes et/ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

24.2. Un commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3. Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

24.4. Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société nomme un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'institution du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est supprimée.

24.5. Un réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué que par l'assemblée générale des actionnaires avec motif ou avec son approbation.

## F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 26. Comptes annuels.** A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire des dettes actives et passives de la Société, le bilan ainsi que le compte des profits et pertes, conformément à la Loi.

### Art. 27. Affectation des bénéfices.

27.1. Il est fait annuellement sur les bénéfices nets de la Société, un prélèvement de cinq pour cent (5%) au moins affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant global de cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite proportionnellement de sorte à ce qu'elle ne dépasse pas dix pour cent (10%) du capital social.

27.2. Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera la manière dont le solde des bénéfices de la Société sera affecté conformément à la Loi et aux présents statuts.

### Art. 28. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission, Primes assimilées et Autres réserves.

28.1. Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

28.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable (y compris réserve de capital) peut être librement distribuée aux actionnaires (y compris par des acomptes sur dividendes) sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 29. Liquidation.

29.1. La Société peut être dissoute à tout moment avec ou sans motif par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

29.2. En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 29.1 ci-dessus, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateur(s) qui est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui décide cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et le paiement des dettes de la Société.

29.3. Le boni provenant de la réalisation des actifs et du paiement des (ou des provisions pour les) dettes sera distribué entre les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

## H. Clause finale - Droit applicable

**Art. 30. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la législation applicable (et notamment la Loi).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

142098

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelle que forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR .

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document aux parties comparantes, qui sont chacune connues du notaire par leur nom, prénom et résidence, le bureau de l'assemblée générale et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 octobre 2013. Relation: RED/2013/1667. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013145558/918.

(130177494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

**Bad Kreuznach Retail Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 181.077.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) JDO Secretaries Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of the Isle of Man, registered with the Isle of Mans' general registry under number 068649C and with registered office at Exchange House, 1<sup>st</sup> Floor, 54-58 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JD,

here represented by Mrs Alexandra VON NEUHOFF VON DER LEY, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given to her in Douglas, Isle of Man, on October 14<sup>th</sup>, 2013; and

2) JDO Secretariat Services Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of the Isle of Man, registered with the Isle of Mans' companies registry under number 112553C and with registered office at Exchange House, 1<sup>st</sup> Floor, 54-58 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JD,

here represented by Mrs Alexandra VON NEUHOFF VON DER LEY,

with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given to her in Douglas, Isle of Man, on October 14<sup>th</sup>, 2013.

Said proxies shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed parties declared to form:

**Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Bad Kreuznach Retail Property S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including investments in the real estate sector.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the shareholders representing at

least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up fifteen thousand shares (15,000) shares as follows:

Subscriber	number of sha- res
JDO Secretaries Limited, prenamed . . . . .	7,500
JDO Secretariat Services Limited, prenamed . . . . .	7,500
TOTAL: . . . . .	15,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31<sup>st</sup> December 2013.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at 2 (two).

2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:

a. Mr Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany), on January 8<sup>th</sup>, 1964, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

b. Mrs Alexandra VON NEUHOFF VON DER LEY, born in Munich (Germany), on January 13<sup>th</sup>, 1975, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) JDO Secretaries Limited, une société à responsabilité des Îles de Man, inscrite auprès du registrar general des Îles de Man sous le numéro 068649C et ayant son siège social à Exchange House, 1<sup>st</sup> Floor, 54-58 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JD,

ici représentée par Madame Alexandra VON NEUHOFF VON DER LEY, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en vertu d'une procuration lui donnée à Douglas, Isle of Man, le 14 octobre 2013; et

2) JDO Secrétariat Services Limited, une société à responsabilité des Îles de Man, inscrite auprès du registre des sociétés des Îles de Man sous le numéro 112553C et ayant son siège social à Exchange House, 1<sup>st</sup> Floor, 54-58 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JD,

ici représentée par Madame Alexandra VON NEUHOFF VON DER LEY, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en vertu d'une procuration lui donnée à Douglas, Isle of Man, le 14 octobre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexée au présent acte pour être enregistrée avec celles-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées ont déclaré constituer:

### Titre 1<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Bad Kreuznach Retail Property S.à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze (75%) pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (*ad nutum*) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les quinze mille (15.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
JDO Secretaries Limited, prénommée . . . . .	7,500
JDO Secretariat Services Limited, prénommée . . . . .	7,500
TOTAL: . . . . .	15,000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

#### *Résolutions des associés*

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement prises les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Monsieur Stefan LAMBERT, né à Trèves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; et

b. Madame Alexandra VON NEUHOFF VON DER LEY, née à Munich (Allemagne), le 13 janvier 1975, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Von Neuhoff von der Ley et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47249. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147841/432.

(130181429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**KS&T Venture Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.005,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.770.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 octobre 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Michael James Perry, né le 27 mars 1969 à Bath, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, route de Pré-Bois, 1215 Genève 15, Suisse.

Depuis lors, le conseil de gestion de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Monsieur Rodger E. Lindwall, né le 11 mai 1964 à Omaha, Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37<sup>th</sup> Street North, Wichita, 67220 Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Michael James Perry, prénommé.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013147459/31.

(130180205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Monoks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 133.106.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 10 juin 2013 à Luxembourg*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Thiry Christian, demeurant 8 rue des Vignes, L-5657 Mondorf-Les-Bains, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Thiry François, demeurant 28 rue du Luxembourg, L-8077 Bertrange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Klein Léon, demeurant 42, rue Nicolas Roth, L-4943 Hautcharage, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Schmit Stephan, demeurant 14, rue Michel Lentz, L-8085 Bertrange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes de Madame Schlechter Marie-Paule, demeurant 70, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

Pour MONOKS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013147527/23.

(130179878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Nexus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.836.

—  
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société extraordinairement le 10 octobre 2013 à 11.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 20 juin 2013.

Sont renommés Administrateurs:

M. Ivan Bernasconi, résident à Via alla Selva, CH-6873, Corteglia, Suisse;

Mme Yiulia Lapina, résidente à Viale Vittorio Veneto 24, à I-20124 Milan, Italie;

Mme Anfimova Marina, résidente à Viale Vittorio Veneto 24, à I-20124 Milan, Italie.

Est renommé Commissaire aux comptes:

Mr. Vasco Roncada résident à 11, Via Don P. Mazzolari, I-37010 Sant'Ambrogio di Valpolic (VR) Italie.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013147541/23.

(130180294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Koch Supply & Trading (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.833.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 octobre 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Michael James Perry, né le 27 mars 1969 à Bath, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, route de Pré-Bois, 1215 Genève 15, Suisse.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Monsieur Frans H, Pettinga, né le 21 avril 1963 à Vlissingen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, route de Pré-Bois, 1215 Genève 15, Suisse,

- Monsieur Michael James Perry, prénommé.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2013147449/31.

(130180207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**KS&T Investment Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.002,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.228.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 octobre 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Michael James Perry, né le 27 mars 1969 à Bath, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, route de Pré-Bois, 1216 Genève 15, Suisse.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Monsieur Frans H. Pettinga, né le 21 avril 1963 à Vlissingen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, route de Prè-Bois, 1215 Genève 15, Suisse,

- Monsieur Michael James Perry, prénommé.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013147457/31.

(130180208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**ALcontrol Investors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.998.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2013 que:

(i) La démission de Madame Agnes CSORGO de son poste de Gérant de catégorie B a été acceptée avec effet immédiat.

(ii) Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie) et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé en tant que Gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

(iii) Par conséquent, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Dohyun Lee Silvestri, Gérant de catégorie A;

- Marisa Beeney, Gérant de catégorie A;

- Jean-Claude Koch, Gérant de catégorie B;

- Tony Whiteman, Gérant de catégorie B;

- Monsieur Livio Gambardella, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147809/23.

(130181222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Aphorius Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 136.980.

---

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue de façon exceptionnelle au siège social, le 18 octobre 2013*

*7<sup>ème</sup> Résolution:*

Le mandat d'Administrateur de Madame Cornelia METTLEN ainsi que celui de Commissaire de la société H.R.T. Révision S.A. étant arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui aurait dû être tenue le 21 mars 2013, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet 21 mars 2013 le mandat d'Administrateur de Madame Cornelia METTLEN et le mandat du Commissaire aux Comptes confié à la société H.R.T. Révision S.A., jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Le mandat d'Administrateur (Président du Conseil d'Administration) de Monsieur Philippe RICHELLE est renouvelé avec effet au 6 juin 2013, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc LIBOUTON est renouvelé avec effet au 5 juin 2013, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour APHORIOUS FINANCE S.A.*

Référence de publication: 2013147819/20.

(130181187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Varuna Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.017.

---

L'an deux mil treize, le huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VARUNA CONSEIL S.à r.l., ayant son siège social à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1045 du 20 mai 2009.

L'assemblée se compose de son associé unique, à savoir:

Monsieur Jean-Claude BOUTET, administrateur de sociétés, né le 10 février 1947 à Courbevoie (France), demeurant au 51, Cité Joseph Brebsom, Résidence David, L-4046 Esch-sur-Alzette,

ici représenté par Monsieur Benoit LOCKMAN, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ceci exposé, le comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social avec effet immédiat au 31, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sorte que le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-C. BOUTET, B. LOCKMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46487. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147699/34.

(130180256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**APEX Tool Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.225,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.561.

1) Suite à un transfert de parts sociales signé en date du 12 juillet 2013, l'associé unique de la Société, Apex Tool Group LLC, a transféré la totalité des 15.225 parts sociales qu'il détenait à:

- Aegean Hong Kong Limited, une limited company, constituée et régie selon les lois de Hong Kong, enregistrée auprès du Companies Registry of Hong Kong sous le numéro 1417825, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1 Queen's Road East, Three Pacific Place, Level 28, Hong Kong.

2) Suite à un transfert de parts sociales signé en date du 12 juillet 2013, l'associé unique de la Société, Aegean Hong Kong Limited, a transféré la totalité des 15.225 parts sociales qu'il détenait à:

- Apex Tool (HK) Limited, une limited company, constituée et régie selon les lois de Hong Kong, enregistrée auprès du Companies Registry of Hong Kong sous le numéro 1215033, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1 Queen's Road East, Three Pacific Place, Level 28, Hong Kong.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Apex Tool (HK) Limited . . . . . 15.225 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Apex Tool Holding Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013147785/24.

(130180723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Ecolab lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.512.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Ecolab CH 1 GmbH, a limited liability company (gesellschaft mit beschränkter Haftung) formed and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 44 Zentralstrasse, 6003 Lucerne, Switzerland, registered with the Lucerne Commercial Register under number CH-100.4.788.188-3;

2) Ecolab NL 3 B.V., a limited liability company formed and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 7 Iepenhoeve, 3438 MR Nieuwegein, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under KVK number 30231919 ("Ecolab NL 3 B.V."); and

3) Ecolab CH 2 GmbH, a limited liability company (gesellschaft mit beschränkter Haftung) formed and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 44 Zentralstrasse, 6003 Lucerne, Switzerland, registered with the Lucerne Commercial Register under number CH-100.4.788.189,

here represented by Mr. Raymond Thill, Maître en droit, having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") holding all the issued shares representing the entire share capital of Ecolab Lux 7 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171512, incor-

porated by a deed of the undersigned notary, dated 14 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2559 of 15 October 2012, and whose articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary dated 26 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 3034 of 15 December 2012. (the "Company").

II. The Company's share capital is set at sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class A Preferred Shares and thirty-seven thousand five hundred (37,500) Class B Preferred Shares, all having a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

III. The appearing parties then adopted the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to create a new class of Preferred Shares, the "Class C Preferred Shares", each of which shall be entitled to receive a preferential dividend equal to five point five per cent (5.5 %) of an amount equal to the sum of (i) the nominal value of said Class C Preferred Share and (ii) the amount of the share premium account relating to the Class C Preferred Shares divided by the number of Class C Preferred Shares issued.

In case of liquidation of the Company, each holder of Class C Preferred Shares shall receive by priority in proportion of his/her/its shareholding of the Company, his/her/its pro rata share of the surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company, up to a maximum aggregate amount equal to one hundred percent (100%) of the nominal capital amount of his/her/its contributions made to the capital of the Company in exchange for the Class C Preferred Shares, increased by his/her/its contributions to the share premium account relating to Class C Preferred Shares.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) to raise it from its current amount of sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) to the amount of seventy-two thousand five hundred euro (EUR 72,500.-) by the issuance of ten thousand (10,000) new Class C Preferred Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which shall be subscribed and fully paid up by Ecolab NL 3 B.V.

*Subscription - Payment*

Ecolab NL 3 B.V. declared to subscribe the ten thousand (10,000) new Class C Preferred Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, increased by a share premium in an amount of thirty-two million six hundred forty-seven thousand seventy-six euro (EUR 32,647,076.-), and to fully pay them up by way of a contribution in kind of all the shares (the "Shares") representing the entire share capital of Ecolab NL 3 B.V., a limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 7 Iepenhoeve, 3438MR Nieuwegein, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 57559341, having a total aggregate value of thirty-two million six hundred fifty-seven thousand seventy-six euros (EUR 32,657,076.-).

*Declaration*

Ecolab NL 3 B.V. further declared that the Shares are free of any encumbrance, pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediment to the free transferability of these Shares to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform the valid transfer of the Shares to the Company.

Evidence of the existence of the company whose shares are contributed to the Company has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to approve and accept the contribution of the Shares to the Company's equity.

The Shares shall be allocated as follows:

- an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-), to the Company's share capital; and
- an amount of thirty-two million six hundred forty-seven thousand seventy-six euros (EUR 32,647,076.-), to the share premium account relating to Class C Preferred Shares.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to amend the Company's articles of association to reflect the above resolutions. Consequently:

Article 5 of the Company's articles of association is amended to read as follows:

" **Art. 5. Shares.** There exists ordinary shares (the "Ordinary Shares") and preferred shares (the "Preferred Shares").

The Preferred Shares are divided into three classes of Preferred Shares: the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares and the Class C Preferred Shares.

Subject to the preferential rights attached to the Preferred Shares, each Ordinary Share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Ordinary Shares issued by the Company.

Each Class A Preferred Share shall be entitled to receive a preferential dividend equal to five point ninety-nine percent (5.99%) of an amount equal to the sum of (i) the nominal value of said Class A Preferred Share and (ii) the amount of the share premium account relating to the Class A Preferred Shares, divided by the number of Class A Preferred Shares issued.

Each Class B Preferred Share shall be entitled to receive a preferential dividend equal to six percent (6%) of an amount equal to the sum of (i) the nominal value of said Class B Preferred Share and (ii) the amount of the share premium account relating to the Class B Preferred Shares divided by the number of Class B Preferred Shares issued.

Each Class C Preferred Share shall be entitled to receive a preferential dividend equal to five point five percent (5.5%) of an amount equal to the sum of (i) the nominal value of said Class C Preferred Share and (ii) the amount of the share premium account relating to the Class C Preferred Shares divided by the number of Class C Preferred Shares issued.

In case of liquidation of the Company, each Preferred Share shall be entitled to receive a preferential share of the surplus, in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles."

Article 6, first paragraph of the Company's articles of association is amended to read as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The share capital is set at seventy-two thousand five hundred euros (EUR 72,500) represented by:

- twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) Class A Preferred Shares;
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) Class B Preferred Shares; and
- ten thousand (10,000) Class C Preferred Shares;

all having a par value of one euro (EUR 1) each, fully paid-up."

Article 21, last paragraph of the Company's articles of association is amended to read as follows:

"The remainder of the surplus available after (i) reimbursement of the capital contributions made with respect to the Preferred Shares, whether Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares or Class C Preferred Shares, and (ii) reimbursement of the relevant share premium accounts relating to said Preferred Shares, shall be allocated exclusively to the holders of Ordinary Shares pro rata the number of Ordinary Shares they hold, compared to the total number of Ordinary Shares issued by the Company. Consequently, the holders of Preferred Shares shall not participate in the distribution of said remainder of the surplus."

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1) Ecolab CH 1 GmbH, une société à responsabilité limitée de droit suisse (gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social au 44 Zentralstrasse, 6003 Lucerne, Suisse, enregistrée au Registre de Commerce de Lucerne sous le numéro CH-100.4.788.188-3;

2) Ecolab NL 3 B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au 7 Iepenhoeve, 3438 MR Nieuwegein, Pays-Bas, enregistrée au Registre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro KVK 30231919 ("Ecolab NL 3 B.V."); et

3) Ecolab CH 2 GmbH, une société à responsabilité limitée de droit suisse (gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social au 44 Zentralstrasse, 6003 Lucerne, Suisse, enregistrée au Registre de Commerce de Lucerne sous le numéro CH-100.4.788.189-9,

ici représentées par Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. Les comparantes sont les associés (les "Associés") détenant toutes les parts sociales représentant la totalité du capital de Ecolab Lux 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171512, constituée par un acte du notaire instrumentant du 14 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2559 du 15 octobre 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 26 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 3034 du 15 décembre 2012 (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Ordinaires, douze mille cinq cents (12.500) Parts Préférentielles de Catégorie A et trente-sept mille cinq cent (37.500) Parts Préférentielles de Catégorie B, toutes d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III. Les comparantes ont ensuite adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de créer une nouvelle catégorie de Parts Préférentielles, les "Parts Préférentielles de Catégorie C", chacune d'elles donnant le droit à recevoir un dividende préférentiel de cinq virgule cinq pourcent (5,5%) d'un montant égal à la somme de (i) la valeur nominale de ladite Part Préférentielle de Catégorie C et (ii) le montant figurant sur le compte de primes d'émission des Parts Préférentielles de Catégorie C divisé par le nombre de Parts Préférentielles de Catégorie C émises.

En cas de liquidation de la Société, chaque titulaire de Parts Préférentielles de Catégorie C recevra, prioritairement, en proportion du nombre de parts sociales qu'il détient dans la Société, sa part du boni de liquidation résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif de la Société, à concurrence d'un montant total maximal égal à cent pourcent (100%) de l'ensemble de ses contributions au capital de la Société en échange de Parts Préférentielles de Catégorie C, augmenté de l'ensemble de ses contributions au compte de primes d'émission des Parts Préférentielles de Catégorie C.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de dix mille euros (10.000,- EUR), afin de le porter d'un montant actuel de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) à un montant de septante-deux mille cinq cents euros (72.500 EUR), par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles Parts Préférentielles de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, qui seront intégralement souscrites et libérées par Ecolab NL 3 B.V.

#### *Souscription - Paiement*

Ecolab NL 3 B.V. déclare souscrire les dix mille (10.000) nouvelles Parts Préférentielles de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, augmentées d'une prime d'émission d'un montant de trente-deux millions six cent quarante-sept mille septante-six euros (32.647.076,- EUR), et les libérer intégralement par un apport en nature de toutes les actions (les "Actions") représentant la totalité du capital social de Ecolab NL 13 B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au 7 Iepenhoeve, 3438MR Nieuwegein, Pays-Bas, enregistrée au Registre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro 57559341, ayant une valeur totale de trente-deux millions six cent quarante-sept mille septante-six euros (32.657.076,- EUR).

#### *Déclaration*

Ecolab NL 3 B.V. déclare que les Actions sont libres de tout gage, droit de rétention ou charge, qu'il ne subsiste aucune entrave au libre transfert des Actions à la Société, sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, inscriptions, ou toute autres formalités nécessaires à la réalisation du transfert des Actions à la Société.

La preuve de l'existence de la société dont les actions sont apportées à la Société, a été donné au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'approuver et d'accepter l'apport des Actions à l'équité de la Société.

Les Actions seront allouées comme suit:

- un montant de dix mille euros (10.000 EUR), au capital de la Société; et
- un montant de trente-deux millions six cent quarante-sept mille septante-six euros (32.647.076,- EUR), au compte de primes d'émission des Parts Préférentielles de Catégorie C.

#### Quatrième résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, les Associés décident de modifier les statuts de la Société afin de de les mettre en concordance avec les résolutions ci-dessus. Par conséquent:

L'article 5 des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" **Art. 5. Parts sociales.** Il existe des parts sociales ordinaires (les "Parts Ordinaires") et des parts sociales préférentielles (les "Parts Préférentielles").

Les Parts Préférentielles sont divisées en trois catégories de Parts Préférentielles: les Parts Préférentielles de Catégorie A, les Parts Préférentielles de Catégorie B et les Parts Préférentielles de Catégorie C.

Sans préjudice des droits préférentiels accordés aux Parts Préférentielles, chaque Part Ordinaire donne droit à son titulaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Ordinaires émises par la Société.

Chaque Part Préférentielle de Catégorie A donne le droit à recevoir un dividende préférentiel de cinq virgule nonante-neuf pourcent (5,99%) d'un montant égal à la somme de (i) la valeur nominale de ladite Part Préférentielle de Catégorie A et (ii) le montant figurant sur le compte de primes d'émission des Parts Préférentielles de Catégorie A, divisé par le nombre de Parts Préférentielles de Catégorie A émises.

Chaque Part Préférentielle de Catégorie B donne le droit à recevoir un dividende préférentiel de six pourcent (6%) d'un montant égal à la somme de (i) la valeur nominale de ladite Part Préférentielle de Catégorie B et (ii) le montant figurant sur le compte de primes d'émission des Parts Préférentielles de Catégorie B, divisé par le nombre de Parts Préférentielles de Catégorie B émises.

Chaque Part Préférentielle de Catégorie C donne le droit à recevoir un dividende préférentiel de cinq virgule cinq pourcent (5,5%) d'un montant égal à la somme de (i) la valeur nominale de ladite Part Préférentielle de Catégorie C et (ii) le montant figurant sur le compte de primes d'émission des Parts Préférentielles de Catégorie C, divisé par le nombre de Parts Préférentielles de Catégorie C émises.

En cas de dissolution de la Société, chaque Part Préférentielle donne le droit de recevoir une part préférentielle du boni de liquidation, conformément aux dispositions de l'article 21 des Statuts."

L'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à septante-deux mille cinq cents (72.500,- EUR), représenté par:

- douze mille cinq cents (12.500) Parts Ordinaires;
  - douze mille cinq cents (12.500) Parts Préférentielles de Catégorie A;
  - trente-sept mille cinq cents (37.500) Parts Préférentielles de Catégorie B; et
  - dix mille (10.000) Parts Préférentielles de Catégorie C;
- toutes d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées."

L' article 21, dernier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

"Le solde du boni de liquidation disponible après remboursement à chaque titulaire de Parts Préférentielles, qu'elles soient de Catégorie A, de Catégorie B ou de catégorie C, (i) des contributions en capital réalisées en contrepartie de l'octroi des Parts Préférentielles et (ii) des contributions au compte de primes d'émission relatif aux Parts Préférentielles concernées, sera alloué exclusivement aux titulaires de Parts Ordinaires, proportionnellement au nombre de Parts Ordinaires qu'ils détiennent, comparé au total des Parts Ordinaires émises par la Société. En conséquence, les titulaires de Parts Préférentielles de Catégorie A et les titulaires de Parts Préférentielles de Catégorie B ne participeront pas à la distribution de ce solde du boni de liquidation"

#### Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2013. LAC/2013/46659. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147951/246.

(130180717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**BWI Company Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.667.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 décembre 2011 que la société Ernst & Young, société anonyme ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771, a été nommée en tant que Réviseur d'Entreprises et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Le mandat de la société Ernst & Young en tant que commissaire n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147878/16.

(130181190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Bluepoint International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.320.

—  
CE DEPOT RECTIFICATIF REMPLACE CELUI ENREGISTRE ET DEPOSE LE 30.08.2013 SOUS LA REFERENCE: L130150387.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 juillet 2013 que:

- M. Marc SCHMIT, chef-comptable,
- Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, et
- M. Thierry TRIBOULOT, employé privé,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, ont été nommés à la fonction d'administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires, M. Robert W. STEWART, M. Leopoldo SCHMALZ et M. Osni DE OLIVEIRA, avec effet au 9 juillet 2013.

- le commissaire aux comptes, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été reconduit dans sa fonction pour une nouvelle période de six ans.

Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Par ailleurs, il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 juillet 2013 que M. Marc SCHMIT a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la société avec effet au 9 juillet 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sarl

Référence de publication: 2013147869/24.

(130181066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**EPF Acquisition Co 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.264.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 18 septembre 2013*

En date du 18 septembre 2013, l'Associé unique de la société EPF Acquisition Co 3 S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hickley (Royaume-Unis), demeurant professionnellement au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS en tant que gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147983/14.

(130180810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**EEE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.810.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés (l'«Assemblée») de la Société à Luxembourg en date du 15 octobre 2013*

L'Assemblée a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, avec effet au 15 octobre 2013;
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W 8ER, Londres, Royaume-Uni;
3. d'élire Deloitte Audit, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013147970/21.

(130180678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 52.634.

—  
L'an deux mille treize, le dix-sept octobre à dix heures, les actionnaires de la société DTZ WINSSINGER TIE LEUNG (LUXEMBOURG) S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social.

L'Assemblée a délibéré et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée, constatant que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance, elle décide de renouveler/nommer, les administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Pierre LEQUEUX, né le 14 avril 1965, à Bastogne (Belgique), demeurant à L-8094 Bertrange, 72, rue de Strassen,
- Monsieur Jean-Stéphane LEVEQUES, né le 15 décembre 1970 à Bénouville (France), et demeurant à L-5681 Dalheim, 11, Waasserklapp,
- Monsieur Steven WATTS, né le 9 avril 1956 à Londres (Royaume-Uni), et demeurant à UK SE 18LJ Waterloo, Londres, 19, Short Street, Theatre View Apartments, Apartment 12, et
- Monsieur John FORRESTER, né le 13 novembre 1962 à Stirling (Royaume-Uni), et demeurant à UK- Berkhamsted HP4 2PP, 1, Ivy House Lane, High View.

L'Assemblée, décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Pierre LEQUEUX, né le 14 avril 1965 à Bastogne (Belgique), demeurant à L-8094 Bertrange, 72, rue de Strassen, comme administrateur-délégué.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 30 juin 2016, à tenir en 2017.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler comme commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, comme commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 30 juin 2016, à tenir en 2017.

Howald, le 17 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Les associés

Référence de publication: 2013147945/33.

(130181299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Diarough Sourcing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.283.

*Extract of resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on August 9, 2013*

1. The mandate of the Company RSM Audit Luxembourg S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg as Independent Auditor is renewed for a term of one year, until the Annual General Meeting of the year 2014.

Certified true

**Suit la traduction française**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 9 août 2013*

1. Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréée de la société RSM Audit Luxembourg S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg est renouvelé pour une période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié exact et sincère

DIAROUGH SOURCING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013147942/21.

(130181202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Elizabeth Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.587.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 octobre 2013 qu'ont été acceptés:

- la nomination de Mme. Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga, Finlande, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant, catégorie A, de la Société pour une durée indéterminée.
- la démission de M. Cliff Langford en tant que gérant, catégorie A, de la Société avec effet au 21 octobre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.10 2013.

JTC (Luxembourg) S.A

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013147954/17.

(130180777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Farringdon Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GS Property (Luxembourg) Holdings S.à r.l.)**

**Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 161.297.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> juin 2011, acte publié au Mémorial C no 1847

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Farringdon Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l. (anciennement GS Property (Luxembourg) Holdings S.à r.l.)  
Marielle Stijger  
Gérant

Référence de publication: 2013147999/16.

(130180838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**DIMINI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 32.197.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Larochette le 22 octobre 2013 que les mandats des personnes suivantes ont été révoqués: de la société ANDREAS CAPITAL SUXESKEY S.A. (anc. "Suxeskey") et de Mme Raymonde Gokke, "Administrateurs" ainsi que celui de la société A&C Management Services Sàrl avec effet le 01/02/2013 en tant que "commissaire".

En lieu et place, les personnes suivantes ont été élues jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019:

*Administrateurs:*

- ANDREAS MANAGEMENT SERVICES Sàrl, société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 15/08/2013;

- Monsieur Joseph ROTTEVEEL, ayant son siège professionnel à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 01/07/2013;

*Commissaire aux comptes:*

- ANDREAS AUDIT SERVICES, société de droit luxembourgeoise ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 15/08/2013.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée désigne Monsieur SCHREUDERS Bastiaan Lodewijk Melchior, 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, comme représentant permanent de la société ANDREAS MANAGEMENT SERVICES Sàrl, inscrite au RCSL sous le numéro B-179712.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013147944/28.

(130181061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Green Click Studio, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 176.897.

Suite à la conclusion de deux conventions de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée Green Click Studio S.à r.l.:

- en date 12 octobre 2013, Monsieur Nicolas BERGERON, demeurant au 496, rue du Mimosa, Saint-Amable, Québec, Canada, a transféré cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, détenues dans la société à responsabilité limitée Green Click Studio S.à r.l., à Madame Laurence CLASEN, demeurant au 1, Val Sainte Croix, L - 1371 Luxembourg

- en date 14 octobre 2013, la société JOUBARDE Investissements S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sise au 1 Val Sainte-Croix L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 169929, a transféré trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, détenues dans la société à responsabilité limitée Green Click Studio S.à r.l., à Madame Laurence CLASEN, demeurant au 1, Val Sainte Croix, L - 1371 Luxembourg

Ainsi, les parts sociales de la société à responsabilité limitée Green Click Studio S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- Madame Laurence CLASEN, 500 (cinq cent) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour Green Click Studio S.à.r.l.*

Frédéric Meyer

Référence de publication: 2013147753/26.

(130180333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Argos Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.286.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 février 2012*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Tom DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande, Madame Roisin DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande et Monsieur David KEOGH, demeurant 16 Annamoe Road Dublin Irlande aux postes d'administrateurs et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2017.

2. L'assemblée constate le changement d'adresse et de dénomination de son Commissaire aux Comptes et décide de renouveler la société JAWER Consulting SA ayant son siège 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147824/18.

(130181085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Actea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 153.750.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'actionnaire unique tenue le 14 octobre 2013:*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Domenico COGLIANDRO de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la société devant se tenir en 2015.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Capital OPPORTUNITY S.A.

Nous vous prions bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTEA S.A.

Référence de publication: 2013147794/22.

(130181191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Erre Tre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.549.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 19 juin 2013 à 14h00.*

*Résolutions*

4. L'assemblée générale accepte la démission de M. Armando Rangoni du Conseil d'Administration;

5. L'assemblée décide de nommer Madame Anique Bourkel (adresse professionnelle 20 rue Dicks, L-1417 Luxembourg) comme nouveau membre du Conseil d'Administration, qui accepte. Madame Bourkel sera en charge jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Référence de publication: 2013147986/14.

(130181218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Eurofli, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 27.019.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> octobre 2013, LAC/2013/44479, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société dénommée "EUROFLI", R.C.S. Luxembourg B 27.019, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 2, Place de Metz, constituée originairement sous la dénomination de «EUROFEDERAL» en date 18 décembre 1987, suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMANN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 18 du 20 janvier 1988, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1425 du 11 juillet 2007.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire, en date du 2 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2054 du 23 août 2013.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés pendant une durée de cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société au 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147987/24.

(130180709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Fluid Movement Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.501.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fluid Movement Investment S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013148031/11.

(130180744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Maitagaria-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 55.002.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue de façon exceptionnelle au siège social, le 18 octobre 2013*

*6<sup>ème</sup> Résolution:*

Le mandat d'Administrateur de Madame Cornelia METTLEN et Monsieur Marc LIBOUTON, ainsi que celui de Commissaire de la société H.R.T. Révision S.A. étant arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui aurait dû être tenue le 21 mars 2013, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet 21 mars 2013 le mandat d'Administrateur de Madame Cornelia METTLEN, de Monsieur Marc LIBOUTON et le mandat du Commissaire aux Comptes confié à la société H.R.T. Révision S.A., jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Le mandat d'Administrateur (Président du Conseil d'Administration) de Monsieur Philippe RICHELLE est renouvelé avec effet au 6 juin 2013, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAITAGARIA - SPF*

Référence de publication: 2013148183/19.

(130181180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.492.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013148167/11.

(130181225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 121.927.

Le Bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013148179/10.

(130181274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Malar Sàrl., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 19, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 79.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013148184/10.

(130181448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Manwin Nightlife Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.023.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts en date du 18 octobre 2013 et effectif à la même date que l'associé unique de la Société, Manwin Licensing Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.299 a transféré l'ensemble des parts sociales qu'il détenait dans la Société à Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240.

En conséquence de ce transfert, Manwin Holding S.à r.l. est l'associé unique de la Société. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013148190/23.

(130181391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Mangrove III Sub Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.445.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148163/10.

(130180887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Macquarie Germany Holdings GmbH & Cies S.E.N.C., Société en nom collectif.**

**Capital social: EUR 1.959.760,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.903.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148161/10.

(130181315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Manwin IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Manwin IP S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013148164/13.

(130181404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Mediobanca SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5326 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 175.534.

*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique de la société du 17 octobre 2013*

*Résolution 5:*

L'actionnaire unique renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- Mr Daniele Bartoccioni
- Mr Antonio Maria Penna
- Mr Gianluca Romeo
- Mr Renato La Fianza
- Mr Fabio Ventola

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

*Résolution 7:*

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Ernst & Young, résidant au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme d'une année venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

**BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG**

Référence de publication: 2013148197/21.

(130180841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Mangrove II Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.699.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148185/10.

(130180886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.700,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 101.699.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148181/10.

(130181266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Mantera S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.647.

Le Bilan au 30.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148186/10.

(130181231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Marivaux Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.920.

Le bilan au 30/06/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148193/10.

(130180707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Margo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.564.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 14 octobre 2013*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY et de Monsieur Sébastien FRANCOIS, gérants de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148166/14.

(130181071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Mentor GmbH, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Euregio Office Solution International).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.458.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 23 octobre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148198/10.

(130181318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Marivaux Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.920.

---

Le bilan au 30/06/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148194/10.

(130180720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Marisca, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 26.223.

---

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148192/10.

(130181050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Moon Stone International Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.073.

---

L'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Le siège social est transféré au 68, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg.
- Acceptation de la démission de Max Garotta en tant qu'administrateur.
- Acceptation de la démission des sociétés Luxembourg Corporation Company S.A., CMS Management Services S.A. et T.C.G. Gestion S.A. en tant qu'administrateurs
- Acceptation de la démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A. en tant qu'administrateur-délégué.
- Acceptation de la démission de la société C.A.S. Services S.A. en tant que commissaire aux comptes.
- Nomination de Jan-Haus SA (RCB 110.466) avec adresse 68, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg comme administrateur avec effet immédiat et à durée indéterminée.
- Nomination de LuxPartners SA (RCB 81.209) avec adresse 68, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg comme commissaire aux comptes avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Les administrateurs Axel Rust et Vincent Villem informent la Société que leur nouvelle adresse professionnelle est 68, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Moon Stone International Investment S.A.

Axel Rust

Référence de publication: 2013148209/24.

(130180636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Mercan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 69.853.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148201/10.

(130181230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Morewin S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 120.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013148210/10.

(130180706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Motion Connect S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 142.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013148211/10.

(130180705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Mercado, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 86.589.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148200/10.

(130180691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Luxtom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 146.623.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013148160/14.

(130180651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Menuiserie Goebel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6414 Echternach, 1, rue des Bénédicpins.  
R.C.S. Luxembourg B 168.311.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 23 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013148199/10.

(130181247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 16.199,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 158.535.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148216/10.

(130181341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Multihealth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 110.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148217/10.

(130180794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**MRIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 141.307.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148215/10.

(130181270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Lux Fragrance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 181.003.

## EXTRAIT

Quilvest Europe, société anonyme, dont le siège social est 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 36.012 a cédé l'intégralité des parts qu'elle détenait dans la Société, soit 12.500 parts, à QS Fragrance, Inc., Craigmuir Chambers, 71, Road Town, 1110 Tortola, British Virgin Islands. La date du transfert des parts sociales est le 11 octobre 2013. Il en résulte que QS Fragrance, Inc. est l'associée unique de la Société.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148127/14.

(130181433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Mc Millan I.T. S.A., Mc Millan Information Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 56.516.

—  
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 septembre 2013

Il résulte dudit procès-verbal que

- l'assemblée ne ratifie pas la nomination de Monsieur Hugo BRANGERS, expert-comptable ayant son adresse professionnelle Brechtsebaan 710 à B - 2900 Schoten, administrateur qui avait été coopté lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 janvier 2013;

- l'assemblée nomme Monsieur Joeri STEEMAN, né le 11 septembre 1966 à B-Wilrijk, expert-comptable demeurant professionnellement au 24, rue Saint-Mathieu à L-2138 Luxembourg et Monsieur Kris GOORTS, né le 17 mars 1972 à B-Leuven, employé privé demeurant professionnellement au 24, rue Saint-Mathieu à L-2138 Luxembourg au poste d'administrateurs de la société. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- l'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Carlo DAX, demeurant au 16 rue de Kehlen à L-8394 Olm jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014;

- l'assemblée nomme Monsieur Regis PIVA, né le 9 juillet 1978 à F-Thionville, employé privé demeurant professionnellement au 24, rue Saint-Mathieu à L-2138 Luxembourg commissaire aux comptes de la société. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- l'assemblée accepte la démission de Madame Nathalie PRIEUR et de Monsieur Lex BENOY, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société et la démission de la société BENOY KARTHEISER MANAGENT S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat;

- le siège de la société est transféré du 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg au 24, rue Saint-Mathieu à L-2138 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013148168/28.

(130181271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Manwin Licensing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.299.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Octobre 2013.

Manwin Licensing Europe S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013148165/13.

(130181403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**LuxCo 113 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.299.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2013.

Jorge PEREZ LOZANO

*Gérant*

Référence de publication: 2013148131/13.

(130181290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Second-hand shop kids2kids Danièle Thinnes & Patricia Schiltz, Société en nom collectif.**

**Capital social: EUR 3.000,00.**

Siège social: L-7470 Saeul, 13, Grengewee.

R.C.S. Luxembourg B 168.072.

—  
**DISSOLUTION**

L'an 2013, le 1<sup>er</sup> octobre 2013, à 16.00hrs, Madame Patricia Schiltz, demeurant Grengewee 11, L - 7470 SAEUL, et Madame Danièle Thinnes, demeurant Grengewee 13, L - 7470 SAEUL propriétaires chacune de 10 parts de 150 € de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société "Second-hand shop kids2kids Danièle Thinnes & Patricia Schiltz", agissant en leur qualité d'associées et de gérantes de ladite société:

- ONT PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A/AUX:

la cessation de commerce de kids2kids s.e.n.c.

les pouvoirs en vue des formalités

la répartition du bénéfice/perte d'exploitation

*Première décision*

Les associées déclarent démissionner de leurs fonctions de gérantes titulaires de l'autorisation d'établissement et prennent d'un commun accord la décision de cesser leur commerce avec effet immédiat.

*Deuxième décision*

Le bénéfice ou la perte de l'exercice se répartira à parts égales entre les deux associées.

*Troisième décision*

La liquidation est faite et clôturée et les documents sociaux seront conservés pendant cinq ans chez l'associée Danièle Thinnes, Grengewee 13, L-7470 Saeul.

*Quatrième décision*

Les associées confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

*Cinquième décision*

Les associées se chargeront de toutes les démarches administratives à entamer concernant la clôture du commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associées et répertorié sur le registre des décisions des associées.

Signatures

Des associées

Référence de publication: 2013148326/34.

(130180950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**O-Mega Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.712.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013148231/12.

(130180804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---